

mais par des arguments *extrinsèques*, spécialement les miracles et les prophéties, qui établissent le fait de la révélation et l'obligation de croire à la parole de Dieu, mais qui ne font pas resplendir l'évidence *intrinsèque* des vérités, puisque ces vérités sont essentiellement *surnaturelles*, c'est-à-dire au-dessus des forces naturelles de la raison.

" Afin que l'hommage de notre foi fût conforme à la raison, dit le grand concile, Dieu a voulu joindre aux *secours intérieurs du Saint-Esprit*, les arguments *extérieurs de la révélation*, à savoir les faits divins, particulièrement les miracles et les prophéties, qui en attestant la toute-puissance et la science infinie de Dieu, fussent des signes manifestes de la révélation, accommodés à toutes les intelligences (1) " C'est pourquoi tout homme de bonne foi est sollicité à croire par des preuves absolument convaincantes, en même temps qu'il y est excité par les suaves attrait du Saint-Esprit; mais comme les vérités proposées à sa croyance ne s'imposent point nécessairement à sa raison par leur évidence même, il demeure libre d'accorder ou de refuser son assentiment. " La foi en elle-même, dit le concile, alors même qu'elle n'opère point par la charité, est un don de Dieu, " non point le produit d'un syllogisme, " et son acte est une œuvre appartenant au salut, par lequel l'homme accorde à Dieu sa libre obéissance, en consentant et en coopérant à la grâce, à laquelle il pourrait résister (2). "

Mais si les vérités révélées sont au-dessus de la raison, elles ne lui sont point contraires. Il ne saurait donc jamais y avoir de contradiction entre les vérités naturelles et les vérités surnaturelles, " puisque, — ce sont les expressions du concile du Vatican, — c'est le même Dieu qui révèle les mystères et donne la foi, et qui a donné à l'esprit humain la lumière de la raison; mais Dieu ne saurait jamais se renier lui-même, ni la vérité contredire la vérité. (3) " Ceux qui prétendent trouver des contradictions entre les vérités de l'ordre naturel et les vérités de l'ordre surna-

(1) Ut nihilominus fidei nostræ obsequium rationi consentaneum esset, voluit Deus cum internis Spiritus Sancti auxiliis externa jungi revelationis suæ argumenta, facta scilicet divina, atque imprimis mira ala et prophetias, quæ cum Dei omnipotentiam et infinitam scientiam luculenter commonstrant divinæ revelationis signa sunt certissima et omnium intelligentiæ accommodata. Const. de fide cath. cap. III.

(2) Quare fides ipsa in se, et si per charitatem non operetur donum Dei est, et actus ejus est opus ad salutem pertinens, quo homo liberam præstat ipsi Deo obedientiam, gratiæ ejus, cui resistere posset, consentiendo et cooperando. *Ibid.*

(3) Verum etsi fides sit supra rationem, nulla tamen unquam inter fidem et rationem vera dissonantia esse potest, cum idem Deus qui mysteria revelat et fidem infundit, auctorem humanæ rationis lumen indiderit; Deus autem negare seipsum non possit, nec verum vero unquam contradicere. Ital. cap. IV